

## PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-05

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

#### En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

#### Absent :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

Secrétaires de séance : M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

## FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

**VU** l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2024-03-18 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-05-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**CONSIDERANT** le courrier reçu de la Sous-préfecture de Chateaubriant-Ancenis en date du 7 mai 2024 signifiant que les dépenses imprévues en section d'investissement représentent 8,32 % des dépenses réelles de la section d'investissement ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L.2322-1 du CGCT, les crédits pour dépenses imprévues ne peuvent être supérieurs à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de chacun des sections ;

**CONSIDERANT** que les restes à réaliser 2023 n'auraient pas dû être pris en compte dans le calcul du taux des dépenses imprévues pour la section d'investissement de ce budget ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures d'ordre, liées aux intégrations des comptes 2031 (frais d'étude) et 2033 (frais d'insertion) sur le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget annexe Transport scolaire les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	D	Réelle	020	020	Dépenses imprévues	31 350,00€	-11 350,00€	20 000,00€
I	D	Réelle	21	2182	Matériel de transport	585 510,00€	11 350,00€	596 860,00€
I	D	Ordre	041	2131	Bâtiment	0,00€	24 700,00€	24 700,00€
I	R	Ordre	041	2031	Etudes	0,00€	24 700,00€	24 700,00€
I	D	Ordre	041	2131	Bâtiment	0,00€	1 100,00€	1 100,00€
I	D	Ordre	041	2182	Matériel de transport	0,00€	3 200,00€	3 200,00€
I	R	Ordre	041	2033	Insertions	0,00€	4 300,00€	4 300,00€

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :
  - DSI - Chapitre 020 : -11 350 €
  - DSI - Chapitre 21 : +11 350 €
  - DSI - Chapitre 041 : 29 000 €
  - RSI - Chapitre 041 : 29 000 €

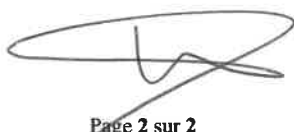
**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT

Claudie MERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT





Abusé de réception en préfecture  
PAYS DE LA LOIRE ATLANTIQUE  
COMIN  
Date de réception préfecture : 22/05/2024